

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Septembre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE
Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame
Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUUVY

ETAIENT ABSENTS : Madame Isabelle REBELO, excusée, Monsieur Anthony ROYER, Monsieur Brice ROBIN,
Monsieur Jean-Claude PARISON

⇒ Madame Isabelle REBELO a donné pouvoir à Madame Sylviane BERNARD

=====

Date de la convocation : 17 Septembre 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Juillet et du 11 Août 2025
2. Décisions du maire
3. Personnel communal :
 - a) Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi permanent d'adjoint technique à la cantine et à l'entretien des locaux scolaire
 - b) Information sur le projet de recrutement sur un emploi non permanent pour accroissement d'activité pour des travaux d'élagage et de taille
4. Décision modificative au budget n°4 – Opération voirie : panneaux de signalisation
5. Cimetière : frais de rétrocession d'une concession
6. Salles communales :
 - a. Actualisation des conventions de location, de mise à disposition et du règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle polyvalente
 - b. Actualisation de la convention de location, du règlement intérieur, et du montant de la location du Petit Théâtre.
7. Classement de la commune en zone de France Ruralité Revitalisation « Plus ».
8. Lieu de pose des sculptures des Bodin's
9. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Pongiste d'Abilly
10. Modalités de remboursement des bons cadeaux Noël 2025
11. Questions diverses :
 - a. Vœux de la municipalité
 - b. Rencontre de chorales du 12 octobre 2025
 - c. Avancement de la mission d'archivage
 - d. Avancement de l'enherbement du cimetière
 - e. Date des prochaines réunions du conseil municipal

Est désignée secrétaire de séance : Madame Hélène ROBIN

Monsieur le Maire demande que les points n°9, 10 et 11.c et 11.d. soient ajoutés à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose que chaque délibération fasse l'objet d'un vote à bulletin secret ou à main levée selon les sujets. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossier n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUILLET ET DU 11 AOÛT 2025

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Dossier n°2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

➤ **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	OBJET	MONTANT TTC
23/07/2025	Renouvellement des panneaux « villes et villages fleuris 2 fleurs » – Sté AXIMUM	222.64 €
28/07/2025	Réfection du poste de refoulement des eaux usées de la salle omnisport – APA37	6 370.52 €
26/08/2025	Etagères pour mission archivage – MANUTAN	980.16 €
10/09/2025	Spectacle de magie pour le spectacle enfants du 4 avril 2026 – MANDRAGORE MAGICIEN	450.00 €
18/09/2025	Deux banderoles pour la manifestation annuelle de rencontre de chorales – PIXEL DESIGNER	195.84 €
19/09/2025	1 table et 7 chaises pour la cantine – SDM Direct Usine	535.16 €

DOSSIER N°3 – PERSONNEL COMMUNAL

A/ Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi permanent d'adjoint technique à la cantine et à l'entretien des locaux scolaires – délib. n° 58-03/09-2025

Monsieur le Maire rappelle la création par délibération n°47-03/07-2025 d'un emploi permanent à temps non complet d'agent polyvalent à la cantine et à l'entretien des locaux scolaires, pour une durée hebdomadaire annualisée de 30.14/35^{ème}.

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Cette durée de travail hebdomadaire inclut 8h00 de ménage à l'église une fois par trimestre.

Il est proposé, à la demande de l'agent occupant le poste, de retirer cette tâche des missions de ce poste, ce qui porte la durée hebdomadaire annualisée à 29.38/35^{ème}.

Un avenant au contrat de travail de l'agent sera établi pour rectifier la durée de travail de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 5 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre, DECIDE :

- **De modifier la durée hebdomadaire annualisée de l'emploi permanent d'adjoint technique à la cantine et à l'entretien des locaux scolaires**
- **De passer cette durée hebdomadaire à 29.38/35^{ème}**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs et des emplois**

B/ Proposition de création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé de recruter un agent au service technique sur un emploi non permanent pour accroissement d'activité. L'objectif de ce recrutement serait de disposer d'un agent supplémentaire pour effectuer les opérations d'élagage et de taille, ce qui permettrait de pouvoir broyer dans la foulée de la coupe.

La période de recrutement serait courant novembre.

Durée du contrat et la durée hebdomadaire de travail seront à définir lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

DOSSIER N°4 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°4 : panneaux de signalisation à l'opération voirie – DELIB. n°59-04/09-2025

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget primitif de 5 500 € de crédits budgétaires à l'opération n°67- voirie, pour l'installation de panneaux de signalisation.

La facture de l'entreprise Nicolas Signalisation s'élève 6 960.37 €, réglée en totalité en section investissement.

Par ailleurs, il indique que des panneaux indicateurs ont été installés sur la voirie. Le devis de l'entreprise Pixel Designer est de 1 341.60 € TTC. Cette dépense n'avait pas été prévue au budget.

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Afin de couvrir ces deux dépassements, Monsieur le Maire propose la décision modificative au budget suivante :

Section INVESTISSEMENT - dépenses

Opération n°31 – Bâtiments divers

Art. 21351 – Installations générales-bâtiments publics - 3 000.00 €

Opération n°67 – Travaux de voirie

Art. 2152 – Installations de voirie + 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

➤ **APPROUVE** la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus.

DOSSIER N°5 – FRAIS DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE – Délib. n°60-05/09-2025

Monsieur le Maire informe qu'un concessionnaire a acquis une concession de cimetière le 19 Janvier 2001, pour une durée de 50 ans, pour un montant de 148 €. Le concessionnaire a acquis cette concession pour lui-même, et la concession est actuellement vide de tout corps.

Ce concessionnaire souhaite à présent être incinéré et que ses cendres soient déposées dans le jardin du souvenir d'Abilly.

Il revient au conseil municipal de décider de rétrocéder ou non la concession pour la période restante.

Date d'acquisition de la concession : 19/01/2001 au 20/01/2049		
Durée de la concession : 50 ans , soit 18 250 jours		
Montant de la concession : 148 €, soit 0.008109 € par jour		
Date d'accord de la rétrocession : 24/09/2025		
	Durée d'occupation de la concession en jours	Montant par période
Du 19/01/2001 au 18/01/2021 : 20 ans	7308	59.26 €
Du 19/01/2021 au 18/01/2025 : 4 ans	1468	11.90 €
Du 19/01/2025 au 24/09/2025	249	2.02 €
Total	9025	73.18 €
Montant à rembourser : 148 € - 73.18 €		74.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

➤ **ACCEPTE** de rétrocéder la concession, à compter du 24 septembre 2025, pour un montant de 74.82 €

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

DOSSIER N°6 – SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique que les salles communales d'Abilly (salle des fêtes, salle polyvalente, théâtre) sont de plus en plus sollicitées par des associations pour l'organisation d'ateliers réguliers et de manifestations ponctuelles (scrapbooking, dessin, cours d'anglais, taïchi, danse.....).

A/ Salle des fêtes et salle polyvalente – Délib. n°61-06/09/2025

Afin d'encadrer l'utilisation de ces salles, Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de la salle des fêtes, ainsi que le règlement intérieur qui a été mis à jour, notamment en ce qui concerne le respect des consignes de sécurité, afin de se mettre en conformité avec les remarques émises par la commission de sécurité de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente également les conventions de location de ces deux salles, qui ont également été actualisées à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la version 2025-02 des conventions de location et de mise à disposition de la salle des fêtes, de la salle polyvalente et du règlement intérieur de ces deux salles.**

B/ Petit Théâtre – Délib. n°62-06/09-2025

Monsieur le Maire informe qu'une troupe de théâtre va louer le petit théâtre pour y donner une représentation, le vendredi 31 octobre 2025.

Il convient pour cette occasion d'actualiser la convention de location du petit théâtre, son règlement intérieur et de valider le tarif de location du petit théâtre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la version 2025-01 de la convention de location et du règlement intérieur du petit théâtre**
- **APPROUVE le montant de location de 150 €, et de 800 € pour la caution.**

DOSSIER N°7 – CLASSEMENT DE LA COMMUNE D'ABILLY EN ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION « PLUS »

Monsieur le Maire rappelle que la réforme entrée en vigueur en juillet 2024 a transformé les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) en zones France Ruralité Revitalisation (FRR), l'objectif était de renforcer l'attractivité des territoires, développer l'emploi en incitant les entreprises à s'implanter dans ces territoires, et de soutenir les communes rurales.

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Toutes les communes de Loches Sud Touraine avaient été classées en zone France Ruralités Revitalisation « socle ».

Monsieur le Maire informe que, par arrêté du 9 Juillet 2025, 10 communes du territoire du Sud Touraine, dont Abilly, ont été classées en zone France Ruralités Revitalisation « Plus », ce qui élargit l'assiette des exonérations fiscales accordées aux entreprises et ouvre droit à des majorations de dotations pour les collectivités.

L'assiette d'exonération élargie s'applique automatiquement sur le territoire des communes qui ont déjà pris une délibération d'exonération de la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties en 2024.

DOSSIER N° 8 – LIEU DE POSE DES SCULPTURES DES BODIN'S

Monsieur le Maire informe, qu'à l'occasion des 20 ans de la compagnie des Bodin's, deux sculptures ont été réalisées par Monsieur Christian HIRLAY.

Ces sculptures ont été exposées sur le site du spectacle « Grandeur Nature » à Descartes, durant le mois de juillet 2025.

Une fois la saison terminée, la compagnie des Bodin's a proposé à la commune d'Abilly de les installer sur son territoire, jusqu'à la saison 2026.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur le lieu où installer ces deux sculptures.

Afin de conserver ces œuvres dans un lieu leur assurant une certaine sécurité et de les protéger des intempéries, il est proposé de les installer sous la halle du marché.

DOSSIER N° 9 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION PONGISTE D'ABILLY – Délib. n° 63-09/09-2025

Monsieur le Maire informe que l'association Pongiste d'Abilly a déposé une demande de subvention exceptionnelle, visant à participer au financement de l'achat de 30 tenues complètes pour les licenciés du club.

Il précise que ces tenues ont été commandées chez Pixel Designer, et que le logo de la commune sera apposé sur les maillots.

Coût d'achat de ces tenues : 2 988.00 €

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Le coût d'achat sera à la charge de l'association pongiste, et des joueurs bénéficiaires de ces tenues auxquels une participation financière sera demandée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 2 votes pour, 6 abstentions et 3 votes contre :

- **DECIDE de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle à l'association pongiste d'Abilly**

DOSSIER N° 10 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES BONS CADEAU SENIORS NOEL 2025 – Délib. n° 64-10/09-2025

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal pour le Noël des seniors 2024, d'offrir deux chèques cadeaux utilisables chez les commerçants de la commune, afin de privilégier les achats au sein de du village.

En 2024, tous les commerçants d'Abilly avaient accepté de participer à cette initiative.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette action pour Noël 2025, suivant la procédure suivante : la commune d'Abilly imprime des coupons numérotés d'une valeur unitaire de 10 € et les adresse aux bénéficiaires figurant sur la liste des personnes seniors de la commune. Les bénéficiaires remettent aux commerçants participant les coupons cadeau lors de leur achat. Sur remise de ces coupons, les commerçants déduisent de l'achat la somme de 10 €, et adressent une facture à la mairie, qui leur rembourse le montant de ces bons d'achat.

En 2024, les chèques cadeaux devaient être dépensés entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre. Pour 2025, Monsieur le Maire propose de décaler les dates d'utilisation du 15 octobre au 23 novembre.

Monsieur le Maire suggère que, comme en 2024, ces bons d'achat puissent également être utilisés pour régler une partie du repas organisé par l'association de la Saint-Blaise, qui aura lieu le 17 janvier 2026.

Une délibération du conseil municipal relative à cette procédure doit être jointe aux mandats de remboursement, au titre de justificatif pour la trésorerie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de renouveler cette opération pour 2025**
- **AUTORISE le remboursement d'un montant de 10 € par coupon « bon cadeau Noël 2025 » aux commerçants participants et à l'association de la Saint-Blaise**

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)**DOSSIER N° 11 – QUESTIONS DIVERSES**a) **Vœux de la municipalité :**

Vœux à la population : samedi 03 janvier 2026 à 18h30

Vœux aux agents et aux élus : vendredi 09 janvier 2026 à 19h30

b) **Rencontre de chorales du 12 octobre** : 10 chorales participeront à cette rencontre, soit environ 300 choristes. Elles chanteront dans 4 lieux de chants : l'église, le petit théâtre, la halle et la salle des fêtes. Début à 15h00. Chants communs finaux à l'église vers 17h30. 3 lieux serviront de loges des choristes : la salle polyvalente, la cantine et la garderie. Une buvette sera tenue par l'APA, sous la halle. Un vin d'honneur offert par la commune et les choristes de la chorale de Descartes sera servi en fin d'après-midi. Estimation des besoins en bénévoles : entre 10 et 14 personnes. Une réunion aura lieu mercredi 1^{er} octobre à 18h00 pour finaliser l'organisationc) **Avancement de la mission d'archivage** : l'archiviste du CDG37 a prévu de terminer la mise en boîte à la fin de la semaine 39. Il restera ensuite à finaliser l'inventaire et le bordereau d'élimination, et dispenser une demi-journée de formation aux secrétaires de mairie. Sa mission devrait être achevée mi-octobre.d) **Date des prochaines réunions du conseil municipal** : mercredi 29 octobre et mercredi 26 novembre 2025

Date de la prochaine réunion de la commission finances : mercredi 19 Novembre 2025 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Approuvé le 24 Septembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène ROBIN



Le Maire,
Christophe DUJON



Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mercredi 24 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Septembre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE
Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame
Hélène ROBIN - Madame Diane ROBIN-BUNCZUK - Monsieur Jean-Pierre VEAUUVY

ETAIENT ABSENTS : Madame Isabelle REBELO, excusée, Monsieur Anthony ROYER, Monsieur Brice ROBIN,
Monsieur Jean-Claude PARISON

⇒ Madame Isabelle REBELO a donné pouvoir à Madame Sylviane BERNARD

=====

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Juillet et du 11 août 2025	Dossier n° 1	Approuvés
Rapport des décisions prises par le Maire : Décision n°23/2025 : Renouvellement des panneaux « villes et villages fleuris 2 fleurs », sté AXIMUM, pour un montant de 22.64 € TTC Décision n° 24/2025 : réfection du poste de refoulement des eaux usées de la salle omnisport, APA37, pour un montant de 6 370.52 € TTC Décision n° 25/2025 : achat d'étagères pour les archives, MANUTAN, pour un montant de 980.16 € TTC Décision n° 26/2025 : commande d'un spectacle de magie pour le spectacle enfants de la saison culturelle 2026, MANDRAGORE MAGICIEN, pour un montant de 450.00 € TTC Décision n° 27/2025 : acquisition de deux banderoles pour la rencontre annuelle de chorales, PIXEL DESIGNER, pour un montant de 195.84 € TTC Décision n° 28/2025 : achat d'une table et de 7 chaises pour la cantine, SDM Direct, pour un montant de 535.16 €	Dossier n° 2	
PERSONNEL COMMUNAL : A. Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi permanent d'adjoint technique à la cantine et à l'entretien des locaux scolaires : 29.35/35 ^{ème} en lieu et place de 30.14 :35 ^{ème} B. Information sur le projet de recrutement sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour une mission d'aide à l'égavage et aux tailles des espaces verts	Délib. n° 58-03/09-2025	Approuvée

Mercredi 24 Septembre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Décision modificative au budget n°4 : opération voirie	Délib. n° 59-04/09-2025	Approuvée
Frais de rétrocession d'une concession de cimetière	Délib. n° 60-05/09-2025	Approuvée
SALLES COMMUNALES :		
A. Actualisation des conventions de location, de mise à disposition et du règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.	Délib. n° 61-06/09-2025	Approuvée
B. Actualisation de la convention de location, du règlement intérieur, et du montant de la location du Petit Théâtre.	Délib. n° 62-06/09-2025	Approuvée
Classement de la commune d'Abilly en zone FRANCE RURALITES REVITALISATION « PLUS »	Dossier n°7	
Lieu de pose des deux sculptures de Bodin 's	Dossier n° 8	
Demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pongiste d'Abilly	Délib. n° 63-09/09-2025	Refusée
Modalités de remboursement des bons cadeau Noël 2025 pour les seniors	Délib. n° 64-10/09-2025	Approuvée
Questions diverses :	Dossier n° 11	
a. Vœux de la municipalité		
b. Rencontre de chorales du 12 octobre 2025		
c. Avancement de la mission d'archivage		
d. Avancement des travaux d'enherbement du cimetière		
e. Dates des prochaines réunions du conseil municipal et de la commission finances		

Fait à Abilly, le 24/09/2025

La secrétaire de séance,
Hélène ROBIN



Le Maire,
Christophe DUJON



Mercredi 24 Septembre 2025